

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2406

présenté par

M. Descoeur, M. Lurton, M. Abad, Mme Beauvais, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
Mme Tabarot, M. Bazin, M. Boucard et M. Straumann

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Le dispositif des zones de revitalisation rurale est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif ZRR, créé par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 relative au développement des territoires ruraux doit prendre fin au 31 décembre 2020. Le nouveau dispositif serait instauré en 2021 sur une zone géographique redéfinie. Il serait important de prolonger le dispositif d'un an durant le temps que le nouveau dispositif soit clairement défini. Tel est l'objet de cet amendement.